



U
U
U

Licence Informatique (INFO)

<https://www.licenceinfo.fr>

Réunion de Tutorat L1

19/11/2025

Département Informatique
UFR Sciences Exactes et Naturelles

licence-info@univ-reims.fr

Jessica Jonquet : responsable
Cyril Rabat : directeur des études

Plan de la présentation

- 1) Non compensation pour les matières non-disciplinaires
- 2) Assiduité
- 3) Réorientation au second semestre
- 4) Stage L1
- 5) Perfectionnement de la Licence

Plan de la présentation

- 1) Non compensation pour les matières non-disciplinaires
- 2) Assiduité
- 3) Réorientation au second semestre
- 4) Stage L1
- 5) Perfectionnement de la Licence

Non compensation pour les matières non-disciplinaires

Rappel

Modalité de Contrôle des Connaissances (MCC)

- Accès aux fiches de chaque EC :
 - https://thor.univ-reims.fr/ufrsen/formations.php#mention_INFO_L
- Différence entre
 - Contrôle Continu (CC)
 - Examen Terminal (EET)

Non compensation pour les matières non-disciplinaires

1^{ère} année

	Semestre 1	Semestre 2	
UE 1	MA0101 Outils mathématiques 1	UE 1 MINF0201 Analyse	Disciplinaire
UE 2	MA0102 Outils mathématiques 2	UE 2 INFO0201 Conception orientée objet	Disciplinaire
UE 3	INFO0101 Algorithmique et programmation 1	UE 3 INFO0203 Projet de développement logiciel	Disciplinaire
UE 4	INFO0102 Algorithmique et programmation 2	UE 3 INFO0204 Introduction aux réseaux	Disciplinaire
UE 4	INFO0103 Technologie web 1	UE 4 INFO0205 Technologie web 2	Disciplinaire
UE 5	INFO0104 Culture numérique et outils	UE 4 INFO0206 Architecture des ordinateurs	Disciplinaire
UE 5	NUM0101 Outils numérique	UE 5 PPRI0201 Stage ouvrier	Non-disciplinaire
	AN0101 Anglais	AN0201 Anglais	Non-disciplinaire
	METH0101 Méth. univ.	PPRO0201 Projet pro.	Non-disciplinaire

Disciplinaire

Non-disciplinaire

Ajoute une
moyenne disciplinaire
à valider
avant la moyenne globale

Validation : EC / UE / semestre / année

Tous les calculs sont faits au prorata des ECTS de chaque EC

- Validation d'un EC :
 - 10/20 et pas de défaillance
 - **Impossible de repasser des EC compensés/validés**
- Validation d'une UE :
 - Si entièrement disciplinaire \Rightarrow 10/20 au total des EC de l'UE **ET** pas de défaillance
 - Si entièrement non-disciplinaire \Rightarrow 10/20 au total des EC de l'UE **ET** pas de défaillance
 - Si mixte disciplinaire et non disciplinaire
 - \Rightarrow 10/20 au total des EC disciplinaires de l'UE
 - ET** 10/20 au total de toutes les EC de l'UE
 - ET** pas de défaillance
 - **Impossible de repasser des UE compensées/validées**

Validation : EC / UE / semestre / année

Tous les calculs sont faits au prorata des ECTS de chaque EC

- Validation d'un semestre :
 - ⇒ 10/20 au total des EC disciplinaires du semestre
 - ET 10/20 au total de toutes les UE
 - ET pas de défaillance
 - **Impossible de repasser des UE, EC compensés/validés**
- Validation de l'année :
 - ⇒ 10/20 au total des EC disciplinaires de l'année (moyenne disciplinaire des 2 semestres)
 - ET 10/20 au total des 2 semestres de l'année
 - ET pas de défaillance
 - **Impossible de repasser des semestres, UE, EC compensés/validés**

Plan de la présentation

- 1) Non compensation pour les matières non-disciplinaires
- 2) Assiduité
- 3) Réorientation au second semestre
- 4) Stage L1
- 5) Perfectionnement de la Licence

Assiduité

- Présence obligatoire en CMTDi/TD/TP
- Absence non justifiée
 ⇒ défaillance à l'EC ⇒ défaillance au semestre ⇒ défaillance à l'année
- Attention aux étudiants boursiers :
 - En cas de défaillance : arrêt du paiement + demande de remboursement !
- Demande de dispense d'assiduité possible :
 - Cas spécifiques : sportifs de haut-niveau, handicap, etc.
 - Demande par matière
 - Dossier à déposer à la scolarité **avant le 2 février pour le 2^{ème} semestre**
 - Examen en commission pédagogique

En cas d'absence

- **En cas d'absence à un EET (semaine 52):**
 - THoR
 - **Plateforme de la scolarité (sous 5 jours)**
- Dans tous les cas :
 - Justificatif à déposer sur THoR via un formulaire en ligne
 - À faire dans un délai de **5 jours ouvrés après l'absence**
 - Chaque justificatif est étudié par la responsable et peut être :
 - **Valide** : justificatif pris en compte (ABJ aux séances et aux examens concernés)
 - **Invalidé** : justificatif non valide
 - **En attente de pièce** : vous devez envoyer une pièce justificative (par mail)
 - **Vu** : justificatif non valide mais qui sera discuté en jury
- Justificatif valable (*cf* le règlement des études) : rendez-vous médical, arrêt maladie, convocation administrative...

Plan de la présentation

- 1) Non compensation pour les matières non-disciplinaires
- 2) Assiduité
- 3) Réorientation au second semestre
- 4) Stage L1
- 5) Perfectionnement de la Licence

Réorientation

- Réorientation pour le 2nd semestre :
 - Dossier à déposer jusqu'au 6 décembre 2025
 - Visio d'informations ce vendredi à 12h30
 - <https://www.univ-reims.fr/formation/scolarite/toutes-les-demarches-de-scolarite/changement-d-orientation/les-reorientations-a-l-urca,22344,37106.html>

Attention sinon c'est un passage par Parcoursup pour la rentrée 2026
=> la réorientation permet d'avoir déjà sa place ou d'améliorer son dossier

Plan de la présentation

- 1) Non compensation pour les matières non-disciplinaires
- 2) Assiduité
- 3) Réorientation au second semestre
- 4) Stage L1
- 5) Perfectionnement de la Licence

Stage L1 : découverte du monde de l'entreprise

- Sur 75 étudiants inscrits au stage :
 - 5 conventions signées
 - 7 conventions en cours mais toujours un stage de 2 semaines
 - 11 validations d'expérience

Et les **51** étudiants restants ???

L'absence de stage entraîne une défaillance à l'année

Stage L1 : découverte du monde de l'entreprise

- Stage effectué tout au long de l'année **hors périodes d'enseignement**
 - 2 semaines d'affilées ou en plusieurs fois ; 3 mois maximum
- Procédure : => **toutes les informations sur le site de la Licence**
 - Contacter le responsable des stages de L1 (Mme Jonquet) en indiquant l'entreprise, le sujet et la période
 - **Si le sujet est validé**, édition d'une convention sur l'application ESUPStage
- **RAPIDEMENT** (dès aujourd'hui) :
 - CV + lettres de motivation à faire
 - Prospection à réaliser
- Validation d'une expérience professionnelle possible
 - Travail durant l'année scolaire 2025/2026 (au moins 70h) => me prévenir !
 - Dossier à remplir (à télécharger sur le site de la Licence)

Plan de la présentation

- 1) Non compensation pour les matières non-disciplinaires
- 2) Assiduité
- 3) Réorientation au second semestre
- 4) Stage L1
- 5) Perfectionnement de la Licence

Perfectionnement de la Licence

- Représentants pour chaque groupe de TD
 - INFO S1-1 : IGUENANE Maël et RABAT Gabriel
 - INFO S1-2 : LOGEART Stefan
 - INFO S1-3 : ?
- Réunions de perfectionnement par année chaque semestre
 - Enseignants et représentants étudiants
 - Permet de remonter toutes les remarques des étudiants
- Conseil de perfectionnement en fin d'année
- Questionnaires d'évaluation (S1 et S2)

L'amélioration de la formation passe par votre implication

Où trouver les informations ?

- Site de la Licence Informatique : <https://www.licenceinfo.fr/>
 - Informations pratiques sur la Licence INFO
 - Liens vers les autres sites
 - Informations sur les démarches « classiques » :
[https://www.licenceinfo.fr/ 2025/demarches.php](https://www.licenceinfo.fr/2025/demarches.php)
 - Dispense d'assiduité, demande de VES partielle, conservation des notes de TP
 - Aménagement des études
 - Recours gracieux, annulation de l'inscription
- Site THoR : <https://thor.univ-reims.fr/>
 - Inscription pédagogique
 - Notes
 - Présentiel...